DOTTY DIMPLE'S DOINGS

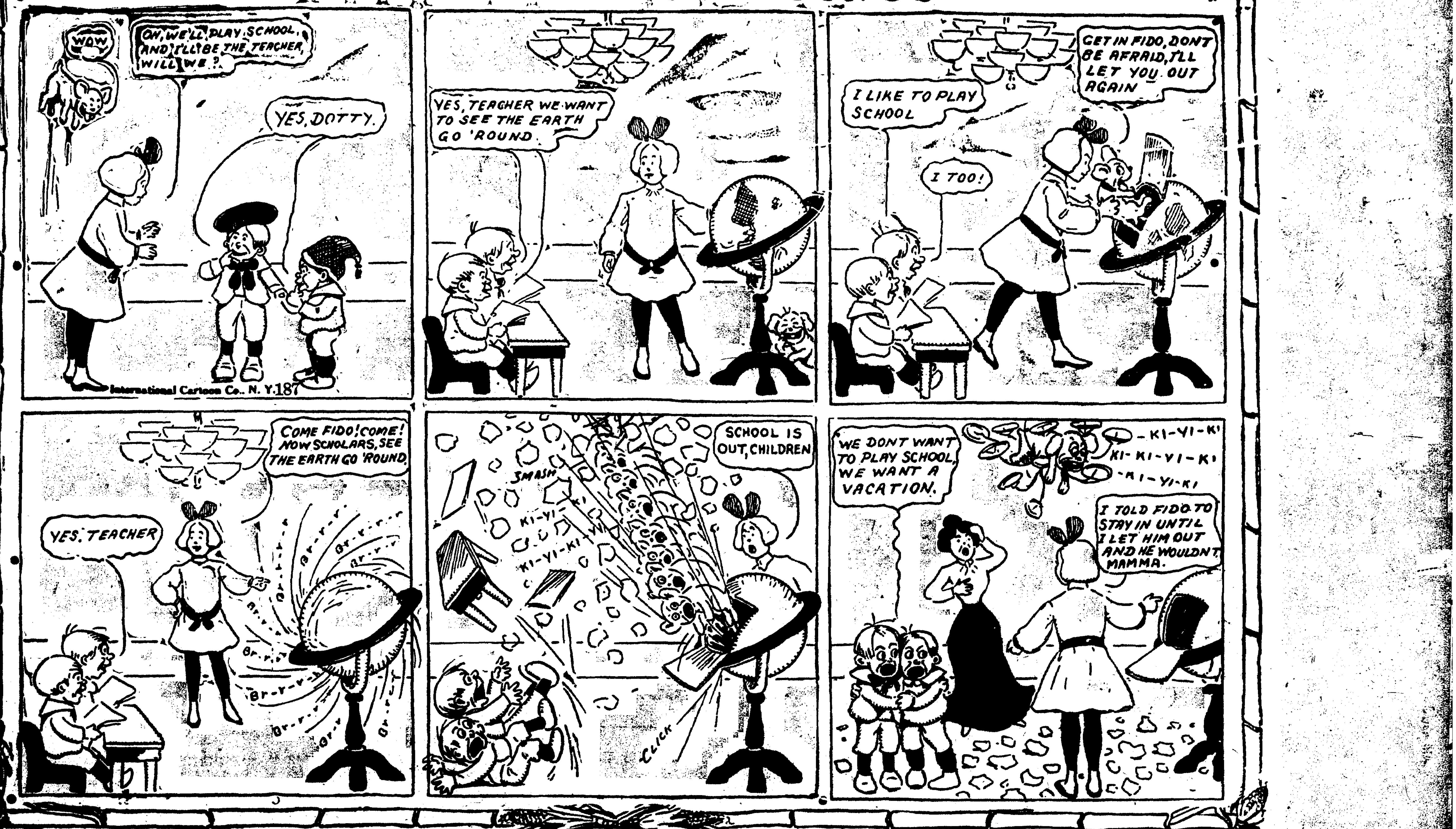

No. 1.

Dotty—Oh, jouons que nous sommes à l'école. Moi je serai l'institutrice.—
Les enfants—Oui, oui, Dotty.—
(Le toutou ne rigole pas).

No. 2.

Les enfants—Dotty, fais donc tourner la sphère.

No. 3.

Dotty place le toutou dans la sphère.—
Les enfants—C'est amusant, l'école.—

No. 4.

La sphère tourne, mue par toutou enfermé.—
Dotty,—Vous voyez, la terre tourne.
Les enfants (émerveillés)—Oh oui, maitresse.—

No. 5.

Le toutou brise la petite porte de la sphère, s'élance et casse les globes des lustres, dont les éclats tombent sur les mioches effarés.
Dotty—La classe est finie.—

No. 6.

(La maman accourt, ahurie.
Dotty—J'avais dit à Fido de ne pas sortir avant que je lui dise. Mais il n'a pas obéi.
Les enfants—Nous préférons les vacances. Plus d'école pour nous.

VENTES AUX ENCHERES.

Par GURLEY & PARKINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de premier choix dans les 1er, 2me et 3me Districts, local de commerce au coin des rues Chemin du Bayou et Kerlerec, désigné par les numéros 2437-2441 Chemin du Bayou.

Grand Cottage élevé, 2520 Chemin du Bayou.
Cottage double, 2500 et 2502 rue De Soto.
Excellents lots à bâtir sur l'avenue de l'Esplanade, le Chemin du Bayou et les rues De Soto et Cleveland.
Aussi deux splendides portions de Terre sur l'Avenue de Gentilly.

Les Propriétés ci-dessues appartiennent aux successions de Nicholas Frey et son épouse.

In re de la succession de Nicholas Frey et de Mme Ophelia A. Frey, veuve de Nicholas Frey, No. 94,344, Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division "E".

Par Gurley & Parkerson, E. Randolph Gurley, encanteur, bureau, 336 rue Carondelet.

MERCREDI, 16 AOUT, 1916.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne, seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre signé le 13 juillet, 1916, par l'honorable George H. Theard, juge de la Cour Civile de District, division "E", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, décrites, à savoir:

No. 1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet No. 1350, borné par les rues Broad, Grande Route St. Jean et DeSoto, (anciennement Washington) et une allée ou rue séparant le dit Ilet de la Place LeBreton, désigné par la lettre "E", sur un croquis annexé à un acte de partage par devant A. J. Villeré, un notaire dans cette ville, le 29 avril, 1876. Lequel dit lot mesure soixante trois pieds, trois pouces et cinq lignes de face sur la rue le séparant de la place Le Breton, soixante-cinq pieds, trois pouces et deux lignes de face sur la rue De Soto, et soixante-trois pieds quatre pouces et six lignes de face sur Grande Route St. Jean. Les améliorations coprennent un cottage double, portant les Nos. 2500 et 2502 rue De Soto.

No. 2. Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges, etc., situé dans le troisième district de cette ville sur le côté droit du chemin de Gentilly ou la rive droite du Bayou Sauvage et désignés par les numéros 9 et 10 sur un croquis fait par George De Armas, voyer, et annexé, pour référence, à un acte passé devant Robert Legier, notaire, le 13 avril 1901 et le dit lot mesure chacun, d'après le dit croquis un arpent de face sur le chemin de Gentilly par vingt arpents de profondeur, mesure française.

No. 3. Trois lots de terre avec les améliorations etc., situés dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet carré No. 15, maintenant 834 borné par les rues Cleveland, (anciennement Gasquet), Canal, Anthony et Bernadette, désignés par les numéros 13, 14 et 15, d'après un croquis fait par John F. Braun & Co., daté du 29 avril, 1892, annexé sur la marge de cet Acte et mesurant d'après le dit croquis, comme suit: Les lots Nos. 13 et 14 et 15 mesurent chacun trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes (31', 11", 5''') de face sur la rue Cleveland (anciennement Gasquet) par une profondeur de cent-vingt-sept pieds, dix pouces, et six lignes (127' 10" 6''') entre lignes égales et parallèles. Le lot No. 3, forme le coin des rues Cleveland, anciennement Gasquet et Anthony.

No. 4. Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, etc., situé dans le troisième district de cette ville dans l'Ilet carré borné par les rues Chemin du Bayou, Kerlerec, Rocheblave et Dorgenois, laquelle portion de terre est de forme triangulaire et mesure, en mesure française, cent trente deux pieds sur le chemin du Bayou, cent quarante pieds sur la rue Kerlerec par la profondeur entière de la dite portion de terre du Chemin du Bayou à la rue Kerlerec sur la ligne de côté vers la rue Rocheblave la séparant de la propriété de Theodore Fossier ou ses ayant droit. Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, servant de magasin, boutique et résidence désignées par les numéros 2437-2441 chemin du Bayou.

No. 5. Deux certaines portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situées dans le troisième district de cette ville, une étant désignée par le numéro 12 sur un plan fait par C. A. De Armas le 10 décembre 1867, déposé sous titre de plan No. 55 dans le cahier de plans d'Abel Dreyfous ancien notaire dans cette ville, et mesure deux cent cinq pieds, quatre pouces sur le chemin de la Crête, cent quatre-vingt dix-huit pieds, trois pouces de largeur à l'arrière, par onze arpents vingt-six toises et deux pieds à la ligne d'en haut, la divisant du lot No. 11 et 11 arpents, 29 toises et 5 pieds sur la ligne du lot No. 13. Et l'autre portion de terre se trouvant devant le lot No. 12, mesure deux cent onze pieds, sept pouces et six lignes de face sur le chemin de Gentilly, deux cent cinq pieds, quatre pouces, sur le chemin de la Crête, cent trente deux pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur sur le côté supérieur, et cent quarante-huit pieds, six pouces et six lignes de profondeur, de l'autre côté, moins une portion de terre mesurant quatre-vingt-neuf pieds, huit pouces et une ligne de face sur le chemin de Gentilly, quatre vingt sept pieds sur le chemin de la Crête et cent trente deux pieds, sept pouces et deux lignes sur la ligne de côté de la rue Castiglions, et cent-trente-neuf pieds, cinq pouces et cinq lignes, sur la ligne de côté, opposée, vendue à E. O Jennesse par acte passé le 5 novembre 1895, devant J. H. Legier, notaire dans cette ville.

Les améliorations comprennent un cottage seul, à quatre chambres, désigné sous le numéro municipal 1911 chemin de Gentilly.

No. 6. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, ou en faisant partie, en quelque sorte, situé dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet carré No. 1351, en arrière du lot "A," désigné par la lettre "B" situé dans l'Ilet triangulaire borné par les rues De Soto, Broad et Chemin du Bayou et commençant à un point cent cinquante cinq pieds, — pouces, et quatre lignes (155, 0", 4''') du sommet de la rue De Soto et du Chemin du Bayou, et mesure soixante-neuf pieds, — pouces, et — lignes, (69', 0", 0''') de face sur le chemin du Bayou, cent-six pieds, onze pouces et sept lignes (106' 11" 7''') de profondeur sur la ligne le séparant du lot "A", et commençant à un point cent-quarante-sept pieds, trois pouces et sept lignes (147', 3" 7'''), du sommet de la rue De Soto et du chemin du Bayou et mesure soixante-six pieds, cinq pouces et — lignes (66', 5", 0''') de face sur la rue De Soto, et cent cinquante cinq pieds, deux pouces et six lignes (155', 2", 6''') de profondeur sur une ligne le séparant des lots "C" et "D", les dites lignes de côté et de profondeur traversant entièrement le dit Ilet carré.

Les améliorations comprennent un grand et solide cottage élevé, désigné par le numéro municipal 2520 chemin du Bayou.

No. 7. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et dépendances y appartenant ou y faisant partie en quelque sorte, situé dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet 1351, désigné par la lettre "C", situé dans l'Ilet triangulaire, borné par les rues Broad, De Soto, et chemin du Bayou commençant à un point deux-cent treize pieds, huit pouces et sept lignes, (213',8",7''') du sommet de la rue De Soto, et du chemin du Bayou et mesure trente pieds, — pouces, et — lignes (30', 0", 0'''), de face sur la rue De Soto, soixante-dix-neuf pieds, sept pouces et six lignes, (79', 7", 6'''), de profondeur sur la ligne le séparant du lot "D", et quatre vingt huit pieds, dix pouces, et sept lignes (88', 10", 7''') de profondeur sur la ligne vers la rue Broad, et vingt-neuf pieds trois pouces et une ligne (29', 3", 1''') à l'arrière, le séparant du lot "D".

No. 8. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et dépendances y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, Ilet No. 1351, désigné par la lettre "D", situé dans l'Ilet triangulaire borné par les rues De Soto, Broad et chemin de Bayou, commençant à un point deux cent vingt quatre pieds, — pouces, et quatre lignes (224', 0", 4''') du sommet de la rue De Soto et du chemin du Bayou, et mesure trente deux pieds, neuf pouces, une ligne (32', 9", 1''') de face au chemin du Bayou, soixante-quinze pieds, sept pouces, et — lignes (75', 7", 0''') de profondeur sur la ligne le séparant du lot "B," quatre vingt huit pieds, neuf pouces et — lignes, (88', 9", 0''') de profondeur sur la ligne vers la rue Broad et vingt neuf pieds, trois pouces et une ligne (29', 3", 1''') à l'arrière le séparant du lot "C."

No. 9. Une certaine portion de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le deuxième district de cette ville, borné par l'avenue Esplanade, et les rues Crête, Bell et White, laquelle propriété mesure cent trente trois pieds, sur une ligne parallèle à la rue Bell, et soixante huit pieds deux pouces sur une ligne courant parallèle à la rue White à une ligne parallèle à l'avenue Esplanade courant dans la direction de la rue Crête; soixante pieds, cinq pouces de face sur l'avenue de l'Esplanade par une profondeur de cent trente trois pieds entre les lignes parallèles à la rue Crête. Etant l'entier des lots "B" et "F", et portions des lots "A" et "C", d'après un plan fait par George De Armas, voyer, le 4 août, 1906, un croquis duquel est annexé à un acte devant P. J. Dreyfous, notaire, le 7 août, 1906.

CONDITIONS — Comptant — L'acquéreur payera, en plus de son enchérissement les frais de certificats, timbres de guerre, pour les actes de vente qui seront passés devant Wm. J. Formento, notaire, et les taxes de l'année 1916. Tous les loyers appartiendront à l'acquéreur à dater de la signature de l'acte de vente. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication, avec

GURLEY & PARKINSON, Encanteurs.
336 rue Carondelet.

FERNAND TEISSIER, avocat.
Juillet 16 18 23 30 août 6 13 16

AMUSEMENTS

MLLE ANNA VECCHINI,
Soprano Soliste d'Opéra,
Chaque Soir au
ROYAL CAFE,
Hôtel Cosmopolitan.

12 mars—1 r

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.

A. CRESSON,
PEINTRE ET COLLEUR DE PAPIER
PEINTRE-DECORATEUR ET MARBREUR
515 RUE BOURBON.
Phone Main 4192-W. Prix fournis avec plaisir.

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P. 5 déc—1 an—dim

CHAPEAUX CHAPEAUX
Nous nettoyons et mettons à la forme tous genres de chapeaux et nous les rendons comme neufs. Chapeaux de Panama et de Paille sont notre spécialité. Tout ouvrage est garanti.
THE PHILADELPHIA
610 Rue Royale, Coin St-Pierre. J. Schultz, Prop.
9 av 3m-dim

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.—John Bouwel et al. vs. Mme Sallie B. Brooks et als.—Cour Civile de District. No. 96,986. Division D.—Par Leonard L. Stern, encanteur, le JEUDI 24 août.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, seront vendus aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la Division D, d'un jugement rendu en cour ouverte le 24 mars 1916, et signé en cour ouverte le 30 mars 1916, dans l'affaire suivante, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voels, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou en quelque sorte y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 447, bornés par les rues Rendon, Toulouse et St-Pierre et l'avenue Hagan, et désignés par les numéros 21, 22 et 23, d'après un plan déposé dans le bureau de James Graham, ancien notaire, comme plan No. 461, d'après lequel plan les dits lots mesurent chacun, trente pieds, neuf pouces et trois lignes de face à la rue Toulouse, par une profondeur de cent pieds, étant la même propriété acquise par feu Charles W. Theurer, par achat de Henry Albert, par acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 15 novembre 1901, enregistré dans le bureau des aliénations de cette paroisse, dans le livre 181, folio 789.

Conditions — Comptant. L'acte de vente devra être passé pardevant Jeff C. Wenck, notaire. L'acquéreur devra assumer et payer toutes les taxes de 1916, les frais des actes de vente et des certificats, et déposer avec l'encanteur dix pour cent de l'enchère au moment de l'adjudication, pourvu que l'acquéreur ait l'option, si l'on venait à le déclarer au moment de l'adjudication, de payer un tiers ou plus comptant, et le solde du prix en deux payements partiels, représentés par deux billets à ordre faits par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payable à 1 et 2 ans de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement à raison de 8 pour cent par an, de la date jusqu'au parfait payement, l'acquéreur s'obligeant à payer 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en case de litiges sur les dits billets, ou n'importe quelle portion, et tenir la propriété assurée et transférer la police d'assurance au détenteur du dit billet ou billets, jusqu'à leur parfait pyaement; l'acte de vente devra contenir le pacte de non alienando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, et le payement des dits billets et l'intérêt, ainsi que les honoraires d'avocat, frais, primes d'assurance, etc., pour être garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

CARROLL & CARROLL,
JACQUET & HUBERT,
FOSTER, MILLING, SAAL & MILLING,
DUFOUR & DUFOUR, Avocats.
Juillet 23 30—août 6 13 24

L. MONROSE ET FILS,
Assurances en Général
Feu, Tornado, Vie, Accidents.
Bureaux 512—13—14 Batisse Hennen
Représentant:
Atlas Assurance Company, Ltd., de Londres; Commercial Union Assurance Company, de Londres; Commercial Union Fire Insurance Company, de New York; The Employer's Liability Assurance Corporation, Ltd., de Londres, Angleterre. 6déc—la dim

VENTES AUX ENCHERES.

Par RAMSEY & DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sans limite ni réserve, cottage double, 1712-14 rue Bourbon, contenant 3 chambres et hangar de chaque côté. Interdiction de Marie M. Barnes, No. 115,710, Cour Civile de District, Division E—Sera vendu JEUDI 24 août, à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, par Ramsey & Danziger, C. A. Ramsey, encanteur.

En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le dit ordre daté et signé le 23 juin 1916, et un second ordre daté et signé le 18 juillet 1916, et qui m'a été adressé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 377, borné par les rues Bourbon, Remparts, St-Claude et St-Antoine, commençant à une distance de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue des Remparts, et mesurant 34 pieds de face à la rue Bourbon, par une profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1916, les timbres des revenus des Etats-Unis, les frais des certificats, ainsi que pour l'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

A. D. DANZIGER, Avocat.
Juillet 23 30—août 6 13 20 24

Par PERRIN, LATTER & BLUM, INC

ANNONCE JUDICIAIRE.

No. 113,160, Cour Civile de District, Division B—Succession d'Eliza Claverie, veuve en premier mariage de Bernard Daujan, et veuve en second mariage de Telesphore Bertonière.

Deux lots de valeur, rue Nord Broad, entre les rues Aubry et O'Reilly (chacun 31'x109' 1"), à l'encan, le JEUDI 24 août 1916, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Par Perrin, Latter & Blum, Inc., Harry Latter, encanteur.

Vendra aux enchères publiques, à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 22 juillet 1916, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A agissant pour l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, actuellement absent en vacance, dans le procès ci-dessus, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, avantages, servitudes et privilèges y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No. 1364, bornés par les rues Nord Broad, Aubry, O'Reilly et Rousselin, décrits comme lots Nos. 16 et 17 dans un inventaire de cette succession pris par M. Bernard J. Daly, un notaire de cette ville, le treizième jour de juillet 1916, et désignés par les mêmes numéros sur un certificat d'arpentage annexé au dit inventaire, une copie certifiée du dit inventaire est à la liasse de ces procédures. Les dits lots mesurent chacun, en mesure américaine, 31 pieds de face à la rue Broad, par une profondeur de 109 pieds, quatre pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles. Lesquels lots ont été acquis par Télesphore Bertonière, avec les autres lots dans le dit Ilet, pendant la communauté existant entre lui et son épouse décédée, Eliza Claverie, veuve de Bernard Daujan en premier mariage, par achat du Dr. Henry Bayon, Jr., par acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire de cette ville, daté le 18 juillet 1891, C. O. B. 141, folio 150.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, payer pour toutes les certificats et timbres de revenu, et assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1916; l'acte de vente pardevant Bernard J. Daly, notaire de cette ville. L'acquéreur devra assumer le coût de pavage.

HARRY LATTER, Encanteur.

P. T. ECHEZABEL, Avocat.
Juillet 23 30—août 6 13 20 24

VENTES AUX ENCHERES.

Par FITZPATRICK-MENDELSOHN, Inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une résidence seule, à deux étages, dans le Premier District, No. 1313 rue Coliseum. Succession d'Isabelle B. Grant, et d'Anna C. Grant, No. 117,005, Division D, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par Fitzpatrick-Mendelson, Inc., W. H. Fitzpatrick, encanteur; bureau, 322 rue Baronne. Le JEUDI 7 septembre 1916, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu de, et en conformité a, un ordre de l'honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 3 août 1916, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera offerte en vente:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en quelque sorte y attenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 192, borné par les rues Melpomène, Camp (maintenant Coliseum), Prytania et Thalie. Le dit lot est désigné par le numéro 4, sur un plan de F. N. Tourné, voyer, daté du 16 juin 1855, et déposé à l'office de Walter D. Denègre, notaire. Le dit lot mesure 31 pieds, 8 pouces et 5¼ lignes sur la rue Camp (maintenant Coliseum), 112 pieds, 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 3, 102 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne latérale opposée, et 33 pieds, 8 pouces et 2 lignes sur la ligne en arrière. Les améliorations sur la dite propriété portent le numéro municipal 1313 rue Coliseum. Acquis le 12 décembre 1806 par acte pardevant Walter D. Denègre, notaire, et enregistré au Bureau des Aliénations, livre No. 164, page 49. Les améliorations consistent en une résidence seule à deux étages contenant à peu près dix chambres.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra payer, en sus et en plus de son enchérissement, les taxes d'Etat et de ville de l'année 1916, ainsi que tous les certificats nécessaires au passage de l'acte, les timbres du revenu fédéral, et payer pour l'acte de vente, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant George W. Flynn, Esq., notaire.

M. D. DIMITRY, Esq., Avocat.
août 6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de la résidence No. 1313 Coliseum, dans l'affaire de la succession d'Isabella B. Grant et Anna C. Grant, No. 117,005, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Par W. H. Fitzpatrick, encanteur; bureau, 322 rue Baronne. Le JEUDI 17 août 1916, à 11 heures du matin, sur les lieux ci-dessus désignés. Conformément à un ordre de l'honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 3 août 1916, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les objets suivants seront offerts en vente: 1 lot de bijoux, consistant en, une montre en argent, un médaillon en or, des épinglettes, anneau de serviette, une bague diamantée, une montre ancienne en or, une douzaine de cuillers d'argent, une douzaine de fourchettes d'argent, un couteau à beurre en argent, et beaucoup d'autres objets trop nombreux pour être détaillés; aussi, un grand assortiment de meubles de chambre à coucher, des meubles de cuisine, et de salle-à-manger, des vêtements, une bibliothèque, etc., etc.

Conditions — Comptant, et livraison immédiate.

Le tout d'après l'inventaire déposé au bureau de l'encanteur.

M. D. DIMITRY, Esq., Avocat.
août 6 13 17

TOITURES
Froncées, plissées "V", en caoutchouc.
Tuiles en métal galvanisé
Fourneaux et poêles à huile.
R. V. REDMOND & SON,
314-316-318-320 rue Chartres.
Phones Main 1056 1057.
19 jan—1 an

En faisant vos emplettes mentionnez l'Abeille, S. V. P.